

DECRET N° 95-400 du 11 Décembre 1995

Portant approbation du bilan et des comptes annexes de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour l'exercice 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU l'Ordonnance N° 74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratification de la Convention entre la République du Bénin et la République Algérienne Démocratique et Populaire portant création de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Novembre 1995 ;

D E C R E T E :

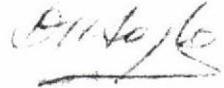
Article 1er. - Sont approuvés le bilan et les comptes annexes exercice 1994 de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime tels qu'ils figurent en annexes à ce **Décret**.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

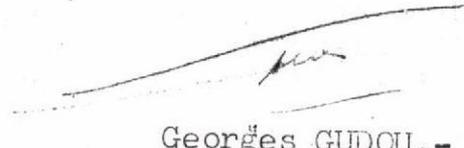
- .TH\

Le Ministre du Plan et de  
la Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre des Travaux  
Publics et des Transports,



Georges GUDOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 ME/DN 4 SGG 4 MPRE 4 MIPT 4  
AUTRES MINISTERES 17 DGBN-DGTCP-DGID-DCF-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCF-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 COBENAM 10 JO 1.-

- .TH\